



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Monsieur REPPÉLIN  
Vice Président du SDIS du Rhône  
Mairie  
Place de la mairie  
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Lyon, le 30 novembre 2006

Monsieur le Président,

L'analyse et l'approbation du bilan social étaient à l'ordre du jour du dernier CTP de septembre 2006.

Nous constatons que les remarques de " bon sens " effectuées pour notre organisation syndicale n'ont pas été comprises.

Un rappel élémentaire doit être effectué : " mieux vaut un contractuel sur un poste de contractuel, un titulaire sur un poste de titulaire ".

Le SDIS a un problème de logique et inverse allègrement ce principe statutaire. Il recrute un contractuel sur un poste de titulaire et un lauréat de concours (donc à fortiori titulaire) sur un poste de contractuel.

**Nous exigeons que cette situation injustifiable cesse impérativement.** Vous n'ignorez pas qu'un lauréat de concours en perd le bénéfice s'il ne trouve pas un poste de fonctionnaire. Il serait extrêmement dommageable que le SDIS contribue à augmenter le taux de reçus collés, ce qui démontrerait une lacune inexplicable en matière de gestion de ressources humaines.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire,

Jacques GUILLON

Copie transmise :  
Madame DE COSTER, Vice Présidente du SDIS  
Colonel DELAIGUE, directeur du SDIS  
Lt Colonel ILTIS, DRH